

M. Piero Malvestiti

Discours du Président de la Haute Autorité
devant l'Assemblée conjointe - Strasbourg, 17 septembre 1962

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il y a dix ans, presque jour pour jour, se réunissait pour la première fois dans ce même hémicycle l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Une expérience nouvelle commençait alors pour l'Europe : dans la famille des peuples européens, six pays inauguraient une nouvelle méthode pour réaliser l'unité de l'Europe : la méthode du marché commun.

Les Six ont conscience d'avoir accompli un travail important non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi dans celui de cette Europe plus grande dont ils ne constituent qu'une partie. La conviction des Six est d'ailleurs corroborée par le jugement positif que certains pays européens - par le fait même de leur demande d'association ou simplement d'adhésion aux Communautés - ont émis à l'égard de leur expérience.

Les Communautés européennes se trouvent donc aujourd'hui à un tournant extrêmement important.

°

°

Je me présentais l'année dernière devant cette honorable Assemblée quelques semaines avant le début des négociations entre le Royaume-Uni et les Six en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne.

Or, le 2 mars dernier, le Gouvernement du Royaume-Uni demandait au Président du Conseil spécial des ministres de la C.E.C.A. l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté du charbon et de l'acier.

La Haute Autorité réaffirme la grande satisfaction que lui procure cet événement.

Le 16 mars, le Royaume de Danemark a également demandé à adhérer à la C.E.C.A. Avec le Danemark, la Communauté comptera parmi ses membres un pays presque exclusivement consommateur de charbon et d'acier. Je rappelle, à ce sujet, que le Traité vise à obtenir la répartition la plus rationnelle de la production et l'établissement des prix les plus bas; c'est-à-dire qu'en encourageant une production saine, il protège les intérêts des consommateurs.

Une première réunion préliminaire avec la délégation britannique a eu lieu le 17 juillet. Mais les négociations ne débiteront officiellement que le 4 octobre et se dérouleront en étroite liaison avec les négociations concernant l'adhésion du Royaume-Uni aux autres Communautés européennes. La Haute Autorité participera aux négociations en tant que conseiller des six gouvernements.

Nous sommes persuadés que ces négociations se termineront à la satisfaction réciproque des participants. Nous espérons aussi pouvoir commencer bientôt et conclure avec une égale satisfaction les négociations avec le Danemark.

Alors que les demandes d'adhésion que je viens de rappeler sont le signe d'une transformation qui s'opère dans les rapports de la Communauté avec certains pays tiers, un processus de transformation des structures est en cours au sein du marché commun du charbon et de l'acier. L'économie de ces produits est aujourd'hui très différente de ce qu'elle était il y a dix ans.

Tout d'abord, vous n'ignorez pas que le charbon a perdu - surtout ces dernières années - de plus en plus d'importance dans la couverture des besoins énergétiques de la Communauté. S'il satisfaisait plus des 2/3 du total des besoins en énergie en 1952, il n'en a couvert que la moitié en 1961.

En revanche, la consommation des produits pétroliers par rapport à la consommation totale d'énergie est passée de 15 % en 1952 à 30 % en 1960, et atteindra probablement 50 % en 1970. Parallèlement à la concurrence des produits pétroliers, le charbon de la Communauté ressent également et de façon particulièrement prononcée - depuis 1958 - la concurrence du charbon américain. L'exploitation des mines américaines s'effectue, comme l'on sait, avec des niveaux de productivité bien plus élevés que ceux atteints ou susceptibles de l'être dans les mines de la Communauté. Tant que les frets sur l'Atlantique demeuraient onéreux, les coûts de transport constituaient une protection géographique pour le charbon de la Communauté, mais, après la chute des frets atlantiques, la protection géographique s'en est trouvée très réduite. Les charbonnages européens sont donc engagés dans un rude processus d'adaptation aux nouvelles conditions du marché, processus rendu plus difficile par les conséquences sociales qu'il comporte.

Alors que la part des besoins en énergie qui pouvait être couverte par le charbon de la Communauté allait en se réduisant, les Six se voyaient contraints de recourir de plus en plus aux importations pour l'approvisionnement en énergie nécessaire à leur économie. Un problème de sécurité des approvisionnements s'est ainsi posé, qui a été pour beaucoup dans la décision des Six d'étudier ensemble les mesures propres à réaliser la coordination de leurs politiques énergétiques.

La C.E.C.A., qui selon ses fondateurs était destinée à assurer - par le mécanisme du marché commun - un approvisionnement régulier des pays du continent en charbon des bassins des Six, se voit donc obligée, dix ans après sa fondation, d'adapter sa production à une offre extérieure à la Communauté. En même temps, les Six sont contraints d'élaborer un ensemble de modalités communautaires pour leur ravitaillement en énergie provenant de territoires non européens.

Une transformation ayant une portée économique autre, mais non moins significative, est en cours sur le marché de l'acier. Au début du marché commun, la sidérurgie côtière était caractéristique de deux pays de la Communauté qui, pauvres en charbon et en minerai de fer, devaient importer l'un et l'autre de territoires d'outre-mer. Ces pays étaient alors les plus petits producteurs d'acier de la Communauté. Mais, depuis quelques années, une sidérurgie côtière apparaît également dans d'autres pays, pourtant riches en charbon ou en minerai de fer. En effet, près de 5 millions de tonnes d'acier ont été produites en 1961 dans les aciéries côtières de la Communauté, et l'on prévoit pour 1965 une production voisine de 8 millions de tonnes. Ce qui signifie que le calcul du prix de revient le plus économique pour la production de l'acier s'est modifié. Hier encore, ce calcul exigeait - en Europe - l'implantation du haut fourneau sur la mine de charbon ou sur la mine de fer. Aujourd'hui, par contre, une entreprise sidérurgique peut avoir intérêt à s'installer sur le littoral, où il lui est possible de recevoir à des prix plus avantageux du charbon et du minerai de fer à haute teneur des pays d'outre-mer.

La sidérurgie a en outre bénéficié ces dernières années d'innovations importantes dans les techniques de production. De nouveaux procédés de fabrication de l'acier se sont répandus, s'ajoutant aux procédés classiques Thomas et Martin. Dans le secteur des laminoirs, le progrès technique a été encore plus remarquable et pose de nouveaux problèmes de politique économique et d'entreprise. Les laminoirs modernes atteignent des capacités de production très élevées - jusqu'à 2 millions de tonnes par an - et leur pleine utilisation exige un développement des unités de production.

Le marché du charbon évolue de son côté vers de nouvelles structures. Les houillères de la Communauté sont engagées dans un effort d'adaptation qui, en 1961, a encore réduit la production, la limitant à 230 millions de tonnes, soit 4 millions de tonnes de moins qu'en 1960. Au cours du premier semestre de l'année en cours, la production a de nouveau diminué par rapport au premier semestre de l'année précédente.

En 1961, les importations en provenance des pays non membres de la Communauté ont augmenté de près d'un million de tonnes, dépassant au total 18,5 millions de tonnes. Le courant d'importation en provenance des Etats-Unis est toujours le plus important : il représente les 2/3 des importations totales. Toutefois, en 1961, les importations de charbon américain ont légèrement fléchi, tandis que celles en provenance du Royaume-Uni et des pays situés au-delà du rideau de fer se sont accrues.

Les exportations de charbon de la Communauté vers les pays tiers se sont maintenues, en 1961, au même niveau que l'année précédente. Les exportations de coke métallurgique ont, en revanche, légèrement baissé. La Suisse, l'Autriche et la Suède demeurent les principaux acheteurs de charbon et de coke de la Communauté.

L'année dernière encore, la Haute Autorité a dû maintenir en vigueur les mesures précédemment adoptées pour faire face à la crise charbonnière : isolement partiel du marché belge et recommandation adressée au Gouvernement fédéral en vue du maintien de la protection douanière jusqu'à la fin de 1962, avec contingent tarifaire libre. Ces mesures ont sans doute contribué à faciliter l'oeuvre d'adaptation que les gouvernements, la Haute Autorité, les entreprises et les travailleurs entendent poursuivre et mener à bonne fin.

On sait que l'un des aspects les plus préoccupants de la crise charbonnière est constitué par le chômage qu'elle est susceptible de provoquer. A ce point de vue, la situation s'est toutefois améliorée en 1961 et, depuis un an, le chômage partiel a pratiquement disparu.

La réduction des effectifs s'est poursuivie en 1961, mais à un rythme plus modéré qu'au cours des années antérieures. Cependant, après une période de ralentissement ou même d'arrêt des nouveaux embauchages, certaines entreprises se trouvent désormais dans la nécessité de recruter du personnel supplémentaire. En raison de la pénurie de main-d'oeuvre locale, les entreprises allemandes et celles du nord de la France ont dû recourir à une main-d'oeuvre venant d'autres pays de la Communauté et aussi de pays tiers, notamment d'Espagne, du Maroc et de Tunisie.

La contribution que la Haute Autorité peut apporter à la lutte contre le chômage est indiquée par le Traité. Les moyens d'action prévus par le Traité offrent des possibilités d'intervention dans les cas de chômage technologique, entre certaines limites de chômage conjoncturel et, après la révision de 1960, également dans le cas de chômage structurel. La Haute Autorité a eu amplement recours à ces moyens. Mais ils s'avèrent insuffisants lorsque la crise revêt une ampleur telle qu'elle est susceptible de provoquer une véritable dégradation de l'économie régionale.

L'intervention doit alors attaquer le mal à sa racine et tendre à encourager, dans la région déprimée, l'installation d'industries nouvelles capables d'absorber durablement la main-d'oeuvre disponible. Vers la fin de 1961, la Haute Autorité a apporté ses premières contributions à des opérations de reconversion en Belgique et en France. Elle a accordé des aides financières à des entreprises qui, créant des activités nouvelles, s'engagent à embaucher la main-d'oeuvre libérée par l'industrie charbonnière.

Il est presque inutile de rappeler qu'en matière de politique régionale, la responsabilité principale incombe aux gouvernements.

Mais, d'autre part, les Communautés sont conscientes que leur tâche ne consiste pas seulement à sauvegarder certaines règles du jeu du marché, mais encore à encourager les transformations structurelles que demande la nouvelle économie européenne.

L'une des principales transformations structurelles de l'économie des Six est la suivante : alors que cette économie produisait en grande partie elle-même son énergie, elle est en train de devenir en grande partie importatrice d'énergie. C'est là une transformation qui comporte des inconnues et pose des problèmes préoccupants; quoi qu'il en soit, c'est une transformation qui marque la fin d'une époque.

La Haute Autorité, en accord avec les Commissions de Bruxelles, a proposé au Conseil des ministres de la C.E.C.A., depuis 1960, différentes mesures en vue d'une coordination des politiques énergétiques nationales.

Toutefois, tandis que les gouvernements étudiaient ces propositions, l'idée s'imposait de plus en plus selon laquelle une simple coordination des politiques énergétiques serait finalement une solution inadéquate, le charbon et le pétrole ne constituant plus désormais des marchés séparés.

Toutefois, ils sont soumis à des règles différentes : le pétrole relève du Traité de Rome, le charbon de celui de Paris. Les deux Traités diffèrent en de nombreux points, par exemple en matière de clauses de sauvegarde, de prix et de conditions de vente, de subventions, de coordination des investissements, de politique commerciale.

Face à cette situation, il est apparu de plus en plus clairement que la solution la meilleure était la solution radicale, consistant à faire du marché de l'énergie un véritable marché commun, avec des règles communes et - si nécessaire - une gestion unique.

C'est, en effet, dans cette direction que se sont orientées les études des exécutifs depuis le mois d'avril dernier et, le 17 juillet, la Haute Autorité - également au nom des Commissions - a présenté un nouvel ensemble de propositions au Conseil des ministres de la C.E.C.A.

Ces nouvelles propositions visent à réaliser d'ici à 1970 un véritable marché commun ouvert pour les sources d'énergie. Ce marché commun doit tendre à l'établissement du prix le plus bas à long terme, en évitant de provoquer des troubles sociaux dans le secteur charbonnier et en garantissant une sécurité raisonnable des approvisionnements.

Si l'on considère qu'aujourd'hui le prix de l'énergie importée est inférieur à celui de l'énergie produite dans la Communauté et que l'écart peut encore s'accroître, on est amené à en conclure que seul un système d'aides à la production intérieure pourra permettre aux éléments les plus vigoureux de l'industrie européenne du charbon de s'intégrer sans troubles sociaux dans un marché énergétique ouvert. Les aides permettront en même temps aux Six de conserver leur propre base de production de charbon.

Il est cependant clair qu'un marché commun ouvert de l'énergie ne pourra être réalisé sans mesures transitoires appropriées.

De toute façon, à partir de 1970, coïncidant avec le début de la phase définitive prévue par le Traité de Rome, les exécutifs proposent un marché commun de l'énergie aux principales caractéristiques suivantes :

- un système d'aide communautaire à la production intérieure de charbon, sous forme de subventions directes ou indirectes;
- importation libre de pétrole brut, de produits pétroliers et de charbon; les importations en provenance des pays situés au-delà du rideau de fer seront soumises à un contingent communautaire;

- droit de douane nul sur le charbon et le pétrole brut et droit faible sur les produits pétroliers;
- publicité des prix effectivement pratiqués pour les produits pétroliers et assouplissement pour le charbon des modalités de publicité instituées en application du Traité de Paris;
- politique commune de stockage du pétrole;
- consultation permanente entre les gouvernements et la Commission de la C.E.R. sur les projets d'investissement dans l'industrie du pétrole (le Traité de Paris confie déjà à la Haute Autorité, comme chacun sait, le soin de favoriser la coordination des investissements dans l'industrie du charbon).

Ces propositions ont été discutées une première fois lors du Conseil des ministres du 17 juillet et sont actuellement examinées par les gouvernements.

Contrairement à ce qui s'est produit pour le charbon, la production d'acier s'est encore accrue en 1961, atteignant 73,3 millions de tonnes, soit un demi-million de tonnes de plus qu'en 1960. Mais elle a diminué pendant le premier semestre de l'année en cours par rapport au même semestre de l'année précédente.

La concurrence se fait plus vive, tant sur le marché intérieur que sur le marché mondial. En 1961, pour la première fois depuis 1954, les exportations de la Communauté vers les pays tiers ont fléchi, n'atteignant que 10,5 millions de tonnes. En revanche, les importations d'acier de la Communauté en provenance des pays tiers se sont accrues, dépassant 2 millions de tonnes. Ont augmenté, en particulier, les importations en provenance de la Suède et de l'Espagne, tandis qu'ont diminué celles en provenance de l'Autriche.

A notre avis, les motifs qui ont déterminé l'accroissement des importations sont différents selon les cas. Pour certains pays limitrophes de la Communauté, il s'agit d'un développement normal des courants d'échange. Les importations plus élevées en provenance d'Espagne semblent au contraire dues au fait que la sidérurgie espagnole dispose actuellement d'un excédent de produits demi-finis exportables. L'Union soviétique cherche également à développer ses échanges commerciaux avec les pays du marché commun.

Quelles sont les perspectives des échanges entre la Communauté et les pays tiers pour les prochaines années ?

Des études faites récemment par la Haute Autorité permettent de conclure qu'en 1965 les exportations nettes de la Communauté pourraient atteindre 13 ou 14 millions de tonnes, soit 5 ou 6 millions de tonnes de plus qu'en 1961.

Toutefois, cette prévision n'est pas exempte d'incertitudes. Il faut, en effet, tenir compte de nombre d'éléments difficilement mesurables, par exemple : l'évolution des besoins des pays en voie de développement, l'orientation des politiques commerciales des pays traditionnellement exportateurs, tels que le Japon et, de plus, l'arrivée sur le marché mondial de l'acier de nouveaux pays comme l'U.R.S.S.

La production ne pourra être maintenue que si la main-d'oeuvre ne vient pas à manquer. Dans certaines régions, on constate une certaine difficulté à recruter de la main-d'oeuvre et maintes entreprises doivent recourir, plus que par le passé, à la main-d'oeuvre d'autres régions, ou d'autres pays, membres et non membres de la Communauté. Le contingent le plus élevé de travailleurs des pays tiers est fourni par l'Espagne.

Comme on le sait, les pays membres de la Communauté avaient décidé d'inclure les produits sidérurgiques dans les négociations tarifaires "DILLON" menées au sein du G.A.T.T. Ces négociations ont déjà eu une issue favorable avec la plupart des pays participants.

En ce qui concerne spécifiquement le secteur sidérurgique, les réductions de tarifs accordées par les pays de la C.E.C.A. sont - il est vrai - assez modestes. Mais il ne faut pas oublier que le tarif extérieur harmonisé pour les produits C.E.C.A. a été fixé dès 1958 à un niveau qui est parmi les plus bas du monde.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dix ans ont passé depuis l'installation de la Haute Autorité et la première session de l'Assemblée commune de la C.E.C.A. Aussi nous semble-t-il opportun de résumer les enseignements de ces dix années.

Une question vient spontanément à l'esprit : "Le Traité a-t-il tenu ses promesses ?".

Les Six, pour leur part, ont déjà répondu par l'affirmative en créant, après la C.E.C.A., la C.E.E. et la C.E.E.A., plus ou moins calquées sur le même modèle. Mais les pays tiers ont, eux aussi, porté des jugements positifs sur notre expérience, comme en témoignent les demandes d'adhésion aux trois Communautés présentées par la Grande-Bretagne et le Danemark, la demande d'adhésion de l'Irlande et de la Norvège à la C.E.E., l'accord d'association conclu par la C.E.E. avec la Grèce, les demandes d'association présentées à la C.E.E. par l'Autriche, le Portugal, la Suède, la Suisse, la Turquie et l'Espagne.

Il n'est pas douteux que le marché commun a permis aux économies des six pays de tirer le meilleur parti de la conjoncture favorable qui a été dominante au cours des dix dernières années. La C.E.C.A. est en effet, en Occident, le seul espace économique qui

ait pu, pendant ces années, améliorer sa position parmi les grands producteurs d'acier du globe, dépassant l'an dernier 20 % de la production mondiale.

Je suis également persuadé que la situation du charbon serait aujourd'hui beaucoup plus mauvaise si le marché commun n'avait pas existé. Celui-ci constitue, en effet, un facteur d'équilibre. Ainsi, jusqu'en 1957, alors qu'il y avait pénurie de charbon en Europe, le marché commun a permis d'assurer à tous les consommateurs de la Communauté un approvisionnement régulier en charbon à des prix raisonnables. Aujourd'hui, dans des conditions entièrement différentes, le marché commun facilite au charbon européen la recherche des débouchés et atténue les difficultés de vente.

Mais si le marché commun a favorisé les échanges entre les Six, il les a également stimulés avec les pays tiers par l'application de la politique de la porte ouverte.

Depuis le début du marché commun les importations de minerai de fer des pays tiers ont triplé, atteignant quelque 35 millions de tonnes en 1961. Parmi les pays qui fournissent du minerai à la Communauté, la Suède précède les autres de très loin. Les importations d'acier ont aussi augmenté. Elles sont passées d'un peu plus d'un demi-million de tonnes avant l'ouverture du marché commun à près de 2 millions en 1961. Les exportations d'acier ont presque doublé, dépassant les 10 millions de tonnes.

Les exportations de charbon et de coke ont progressivement diminué, tandis que les importations, passant par des oscillations considérables, s'élevaient d'environ 14 millions de tonnes en 1953 à quelque 19 millions de tonnes en 1961. Cette évolution mérite d'être soulignée. Par rapport à la situation d'il y a dix ans, la Communauté importe donc plus de charbon et en exporte moins. Dans le cadre de ce déplacement on constate l'accroissement des importations en provenance des pays situés au-delà du rideau de fer. C'est d'ailleurs le cas de

la quasi-totalité des pays européens, membres ou non de la C.E.C.A.

La situation du marché du charbon et de l'acier est toute différente de celle que connaissait l'Europe au temps de la déclaration de Robert Schuman. L'Europe se trouvait encore à cette époque en pleine reconstruction, à la fois menacée d'un excédent d'acier et d'une pénurie de charbon. Au cours de la décennie écoulée, au contraire, la sidérurgie a connu le prodigieux développement dont je vous ai parlé tout à l'heure, tandis que la production de charbon devait être réduite pendant les dernières années.

Cette régression, absolument imprévisible il y a dix ans, a mis à l'épreuve la valeur des dispositions de sauvegarde que le Traité prévoit dans le domaine social et se sont révélées, au contact des faits, opportunes et bénéfiques.

Depuis le début du marché commun la Haute Autorité a affecté plus de 46 millions d'unités de compte de crédits à des aides de réadaptation de la main-d'oeuvre victime du chômage structurel, faisant bénéficier plus de 130 000 travailleurs de ces mesures. Pour faire face au chômage conjoncturel, la Haute Autorité a ouvert des crédits d'environ 7 millions d'unités de compte. Elle a en outre contribué à la construction de plus de 56 000 logements ouvriers.

L'activité sociale de la Haute Autorité ne s'est pas limitée au domaine intérieur; elle s'est aussi développée sur le plan international. C'est ainsi qu'ont été organisées la Conférence sur la sécurité dans les mines de houille et la Conférence sur la reconversion régionale, auxquelles ont également participé des représentants des pays tiers.

Au cours des dix années écoulées, la Communauté a toujours eu le souci d'entretenir de bonnes relations avec les pays tiers. Avec la Grande-Bretagne, les rapports ont très rapidement trouvé leur cadre institutionnel dans l'Accord d'association de 1954, qui s'est avéré très utile et a certainement contribué à faciliter le rapprochement

entre le Royaume-Uni et la Communauté. Avec d'autres pays ont été conclus des accords particuliers : accord ferroviaire et accord de consultation avec la Suisse, accord ferroviaire avec l'Autriche.

Dans certains pays tiers, comme les Etats-Unis et la Suisse, la Haute Autorité a placé d'importants emprunts. La Haute Autorité entretient des relations diplomatiques avec de nombreux pays dans toutes les parties du monde. Elle a aussi établi des contacts organiques avec les organisations internationales économiques et sociales en participant activement à leurs travaux.

La Haute Autorité est persuadée que les bons rapports qui se sont établis avec les pays tiers et les organisations internationales ont apporté une contribution appréciable à la réussite de son activité. Elle est également convaincue que ces relations ont contribué à préparer le terrain pour les rapprochements organiques avec les autres pays européens, qui se dessinent à l'heure actuelle, et dont il y a bien lieu de se réjouir.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Communauté européenne du charbon et de l'acier est consciente d'avoir ainsi apporté, au cours de la décennie écoulée, une contribution fondamentale à la construction de l'Europe unie.

Elle se trouve à présent à un tournant de la plus grande importance, à la veille de modifications profondes.

Ainsi transformée, elle poursuivra, avec une efficacité certainement plus grande, son oeuvre en faveur de l'intégration européenne.

55/62

PORTE-PAROLE

PORTE-PAROLE:

POSTE 5-384

PRESSE et PUBLIC RELATIONS:

POSTE 5-468

INFORMATION RAPIDE

POSTE 5-558

INFORMATION RAPIDE

Résumé du discours de M. Piero MALVESTITI, Président de la Haute Autorité CECA, à la IXème réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement Européen.

"Les Six ont conscience d'avoir accompli un travail important non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi dans celui de cette Europe plus grande dont ils ne constituent qu'une partie. La conviction des Six est d'ailleurs corroborée par le jugement positif que certains pays européens - par le fait même de leur demande d'association ou d'adhésion aux Communautés - ont émis à l'égard de leur expérience."

Telle est la leçon que M. Piero MALVESTITI, Président de la Haute Autorité de la CECA a dégagé du bilan de dix années qu'il présentait à Strasbourg le 17 septembre à l'occasion de la réunion jointe du Parlement Européen avec l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

Le Président Malvestiti a développé l'idée que la CECA se trouve en ce moment à un tournant extrêmement important:

- la Grande Bretagne et le Danemark ont demandé leur adhésion et la négociation véritable avec les britanniques commence le 4 octobre;
- le charbon et tout le secteur de l'énergie connaissent une évolution structurelle spectaculaire: en 1970, le charbon ne couvrira probablement qu'un tiers des besoins énergétiques de la Communauté tandis que la consommation de produits pétroliers aura atteint 50 p.c. de la consommation d'énergie;
- la sidérurgie subit une évolution: du point de vue de la localisation avec la sidérurgie maritime, des procédés de fabrication, de la dimension des entreprises et des conditions du marché.

M. Malvestiti exposa ensuite ce que la Communauté a entrepris en vue de réaliser progressivement pour 1970, un marché européen de l'énergie avec des règles communes et si possible une gestion unique, assurant aux pays-membres une énergie à prix bas et la sauvegarde d'une sécurité dans les approvisionnements.

Simultanément, la CEE a encouragé l'assainissement charbonnier; elle a aidé les états et les entreprises à éviter les repercussions sociales particulièrement dommageables de la crise structurelle par des aides à la réadaptation et des contributions financières à des projets de reconversion industrielle de bassins charbonniers affectés par les fermetures de sièges.

Actuellement, dans les propositions de marché commun de l'énergie, des aides communautaires sont prévues afin de permettre l'intégration des mines les plus vigoureuses dans un marché énergétique ouvert et une période transitoire est prévue pour permettre les transitions nécessaires et éviter les troubles sociaux.

Dans une dernière partie, M. Malvestiti a posé la question: le traité a-t-il tenu ses promesses?

Les Six, pour leur part, ont déjà répondu par l'affirmative en créant, après la CEEA, la CEE et la CEEA, plus ou moins calquées sur le même modèle. Mais les pays tiers ont, eux aussi, porté des jugements positifs sur notre expérience, comme en témoignent les demandes d'adhésion aux trois Communautés présentées par la Grande Bretagne et le Danemark, la demande d'adhésion de l'Irlande à la CEE, le vœu émis par le Parlement norvégien pour l'adhésion de la Norvège à la CEE, l'accord d'association conclu par la CEE avec la Grèce, les demandes d'association présentées à la CEE par l'Autriche, le Portugal, la Suisse, la Suède, la Turquie et l'Espagne.

Il n'est pas douteux que le marché commun a permis aux économies des six pays de tirer le meilleur parti de la conjoncture favorable qui a été dominante au cours des dix dernières années. La CEE est en effet, en Occident, le seul espace économique qui ait pu, pendant ces années, améliorer sa position parmi les grands producteurs d'acier du globe, dépassant l'an dernier 20 % de la production mondiale.

Le Président Malvestiti est persuadé que la situation du charbon serait aujourd'hui beaucoup plus mauvaise si le marché commun n'avait pas existé. Celui-ci constitue, en effet, un facteur d'équilibre. Ainsi, jusqu'en 1957, alors qu'il y avait pénurie de charbon en Europe, le marché commun a permis d'assurer à tous les consommateurs de la Communauté un approvisionnement régulier en charbon à des prix avantageux. Aujourd'hui, dans des conditions entièrement différentes, le marché commun facilite au charbon européen la recherche des débouchés et atténue les difficultés de vente.

Mais si le marché commun a favorisé les échanges entre les Six, il les a également stimulés avec les pays tiers, tant pour les importations de minerais que d'acier et de charbon.

La situation du marché du charbon et de l'acier est toute différente de celle que connaissait l'Europe au temps de la déclaration de Robert Schuman. L'Europe se trouvait encore à cette époque en pleine reconstruction, à la fois menacée d'un excédent d'acier et d'une pénurie de charbon. Au cours de la décennie écoulée, au contraire, la sidérurgie a connu un prodigieux développement, tandis que la production de charbon devait être réduite pendant les dernières années.

Cette régression, absolument imprévisible il y a dix ans, a mis à l'épreuve la valeur des dispositions de sauvegarde que le Traité prévoit dans le domaine social et se sont révélées, au contact des faits, opportunes et bénéfiques.

S'adressant plus spécialement aux représentants de pays-tiers, M. Malvestiti a évoqué encore les bonnes relations de la CEECA avec ces pays et avec les organisations internationales:

La Haute Autorité est persuadée que ces bons rapports ont apporté une contribution appréciable à la réussite de son activité et elle espère bien que ces rapports ne cesseront de s'améliorer à l'avenir dans l'intérêt de tous. Pour sa part, la Haute Autorité assure qu'elle fera tout en son pouvoir pour qu'il en soit ainsi.
